

SAINT-THURIEN, le 19 mars 2025

CONVOCATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de SAINT-THURIEN le

Mercredi 2 avril 2025 à 18 h.30

Ordre du jour :

- 1°) CFU (compte financier unique) 2024,
- 2°) Affectation des résultats 2024,
- 3°) Examen des demandes de subventions 2025,
- 4°) Fixation des taux d'imposition 2025,
- 5°) Végétalisation du cimetière : approbation du projet et plan de financement,
- 6°) Budget primitif 2025,
- 7°) Tarification sociale dans les cantines : renouvellement de la convention,
- 8°) Instauration du dispositif « argent de poche »,
- 9°) Quart d'heure de libre expression.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,
Christine KERDRAON.

Séance du 2 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le deux avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-neuf mars, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Christine KERDRAON, Maire.

Etaient présents : Bruno JAFFRE, Françoise GOLIES, Nicolas LE NAOUR, Fabienne LE GALL, Michel CHARPENTIER, Stéphanie NOUAILLE-DEGORCE, Cédric JAULNEAU, Francine TAMIC, Stéphane POIRIER et Guillaume LOUVET.

Absents excusés : Flore MEFORT (a donné pouvoir à Francine TAMIC) et Elodie PEINTUREAU (a donné pouvoir à Guillaume LOUVET).

Absent : Laurent MINTEC.

Secrétaire de séance : Guillaume LOUVET.

Secrétaire auxiliaire :

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 26 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

Délibération du Conseil Municipal

20250208

Objet : Instauration du dispositif « argent de poche »

Madame le Maire propose de mettre en place, au niveau communal, un dispositif argent de poche à destination des jeunes de 14 à 17 ans durant les congés scolaires. Cette opération offre la possibilité aux jeunes d'effectuer de petits travaux de proximité et d'utilité sociale (tri des jeux, livres et crayons à l'école, désherbage et nettoyage de panneaux de signalisation aux services techniques, rangement des livres et mise en place des protections à la médiathèque...). En contrepartie de ces chantiers, ils perçoivent une gratification.

Elle précise que ce dispositif est financé par la CAF à hauteur de 50 % du montant de la rétribution. Une demande d'agrément doit préalablement à la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités et à la CAF.

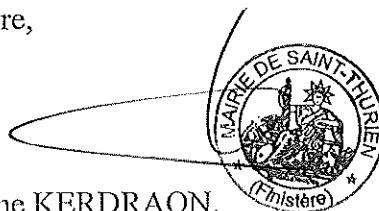
Les chantiers financés par la Commune sont :

- réservés aux adolescents domiciliés à SAINT-THURIEN,
- encadrés par des agents municipaux,
- organisés sur 5 demi-journées (3 heures) maximum à chaque période de vacances scolaires,
- inscription auprès de l'animatrice obligatoire en amont,
- inscription à la semaine,
- signature d'un pacte d'engagement entre le jeune et la Commune incluant l'autorisation parentale,
- prise en charge de l'assurance du jeune par La Commune,
- proposés en priorité aux adolescents n'ayant encore jamais participé à ce dispositif,
- rémunérés à hauteur de 15 € par demi-journée.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, à l'unanimité :

- décide d'instaurer le dispositif « argent de poche » sur la Commune durant les vacances scolaires,
- approuve l'ensemble des conditions énoncées ci-dessus par Madame le Maire, y compris celle liée à la rémunération des jeunes,
- autorise Madame le Maire à signer le pacte d'engagement avec les jeunes concernés,
- donne à Madame le Maire tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer tous les documents s'y rapportant.

Fait à SAINT-THURIEN, le 10 avril 2025
Le Maire,



Christine KERDRAON.